

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 25/03 / 2014

Dossier complet le

25/03/2014.

N° d'enregistrement

F09444 P0035

1. Intitulé du projet

Autorisation de défrichement - construction de dix gites sur la communes de SAINT PAUL LE FROID

2 Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom SPIRITO

Prénom PIERRE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

société d'économie mixte pour le développement de la

Nom, prénom et qualité de la personne

ne .

Lozère (SELO) Pierre SPIRITO

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 14 1 39 6 35 0 00 6 9

Forme juridique SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexé à l'article 8, 122-2 du code de l'environnement et dimensionnément correspondant du projet.

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a) Défrichement	
soumis à autorisation	
une superficie inférieure	
à 25 hectares	Construction de dix chalets bois sur la commune de
	SAINT PAUL - Parcelle D 216 (1ha2750)
	nécessitant le défrichement de quelques arbustes
	of brongstiller over la dite parentle

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.7 Nature du projet

Défrichement mineur préalable à la construction sur la parcelle assise du projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Ele garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Développement touristique du territoire.

Amélioration et extension de l'offre d'hébergement pour touristes pratiquant la randonné, le VTT, la randonné en raquette, le ski de fond, pleine nature.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichement mineur : arrachage d'arbustes pour valoriser.
- faible terrassement.
- Etapes de construction des chalets bois proprement dit : (construction en ossature bois et couverture bardeaux bois posé sur socle)
- Mise en place de menuiseries extérieures.
- Finition second oeuvre à l'intérieur des chalets:
 - isolation, cloisons,
 - electricité,
 - Plomberie sanitaire
 - peinture
 - chauffage poêle bois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

chaque chalet sera d'un capacité de 2/3 personnes.

Les chalets seront loués à la semaine mais également en cours séjours (3 jours/2nuits).

La personne qui gère actuellement le site assurera la gestion des 10 chalets.

Ces chalets seront ouverts toute l'année.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrati La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s)	trative(s) d'autorisation le projet a-1-il été d ve de l'Etat compétente en matière d	ou sera-t-11 soumis ? l'environnement devra être jointe au(x)
 - Autorisation de défrichement - Permis de construire 		
	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
Autorisation de défrichement : d Construire	épôt du dossier à la DDT de la Lozère pr	éalablement au dépôt du Permis de
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficle globale (assiette) de l'opéra	rition - préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur
Surface de défrichement inférieur à 12750 m²	10 chalets surface utile surface plancher emprise foncière hauteur construction dimension du chalet	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long	° '
SAINT PAUL LE FROID	The state of the s	0°, 18°, 28° a) ef b), 32°; 41° ef 42°;° ' " Lat° ' " ° ' " Lat ° ' "
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage exist	
4.7.1 \$1 out, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Imp	oact? Oul Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-Il été a	utorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran	nme de travaux ?	Oul X Non
Si oui, de quels projets se compose i	e programme ?	
Construction de 10 chalets bois		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice expiicative

	GI MU	lite env	tronnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur I	le lieu d	le votre projet ?
Friche , terrain nor	o cultiv	ڎ	
Existe-t-il un ou plusieurs doc concernés) réglementant l'oc	cumen cupat	ts d'ur ion des	panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
environnementale?			nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-	par to	ous mo	vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-ii :	Oul	Non	lawal/hamana
		14011	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	□ _x		ZNIEFF de type I et II tourbières du bois long et de la barthe montagne de la Margeride et massif du palais du roy
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type i ou il (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			ZNIEFF de type I et II tourbières du bois long et de la barthe
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ?			ZNIEFF de type I et II tourbières du bois long et de la barthe
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une			ZNIEFF de type I et II tourbières du bois long et de la barthe

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		□ x	
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	П	18	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		montagne de la margeride sur la limite de zonage
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant De quelle nature? De quelle importance? Domaines de l'environnement : Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel engendre-t-il des prélèvements X d'eau? impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources est-il excédentaire X en matériaux ? est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Milley est-il susceptible naturel d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques? est-il susceptible X d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérees au 52 du présent formulaire ?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		- X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		□¥	
Risques et nulsances	Est-il concerné par des risques naturels ?		-8	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<u> </u>	X	
Commodités				
de voisinage	Est-il source de bruit ?		×	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	ū	×	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		[x]	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
	Engendre-t-ii des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
vie / Population	Engendre-t-Il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	K	

	8 Annexes
.1 Annexes	s obligatoires
	Objet
L'annexe	n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
Un plan d'extraits	de situation au 1/25 000 cu, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
Au minimi de vue, l' paysage l	um, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le lointain ;
Un plan d 18°. 28° a)	du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, let b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :
32°, 41° et aériennes et 1/5 000	les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 1°, 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans cours d'eau;
2 Autres an	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
euillez com arties auxqu	apléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
-11	9. Engagement et signature
certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	MENDE le, 12 mars 2014
gnature	S.E.L. O. SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LOZERE B.P. 4-14 Boulevard Henri Bourillon Pierre SPIRITO 48001 MENDE CEDEX
	L'annexe Un plan a d'extraits Au minim de vue, I paysage Un plan a 18°, 28° a seriennes et 1/5 000 d'eau et a certifie sur parties auxque de l'eau et a certifie sur planta de l'eau et a certifie sur parties auxque de l'eau et a certifie sur planta de l'eau et a certifie sur parties auxque de l'eau et a certifie sur parties auxque de l'eau et a certifie sur parties auxque de l'eau et a certifie sur planta de l'eau et a certifie sur planta de l'eau et a certifie sur planta de l'eau et a certifie sur l'eau et a certifie et a certifie sur l'eau et a certifie et a certifi

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles
6 3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels
7. Auto-evaluation (focultatif)
Auto-évaluation (facultatif) Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe
Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Non car défrichement extrèmement mineur et de plus souhait impératif de conserver les arbres adultes existants Le projet de construction des chalets bois proprement dits est de faible ampleur dans l'annexe